

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 7 DECEMBRE 2023

DEL-2023-314

L'An deux mille vingt-trois, le 7 décembre, à 9 heures 30, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 30/11/2023, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

### Etaient présents :

#### **Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :**

**Titulaires :** Mmes LAFARIE, PARIS,  
MM. BACHELLARD, BARRY, BARTHALAIS, PAULY, PELLARIN, PEUGNIEZ.

**Suppléants :** M. GAILLARD.

#### **Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :**

**Titulaires :** MM. CHARLOT-FLORENTIN, DESCHAMPS, FONTAINE, GAUDIN, GYSELINCK, MEYNET-CORDONNIER, PENHOÛËT, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA, STEYER.

**Suppléants :** .

#### **Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS :**

**Titulaires :** Mme TARAGON,  
MM. AEBISCHER, CHENEVAL P, GILET, JACQUES, LEOTY, SIBILLE.

**Suppléants :** M. BOSSON.

#### **Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS :**

**Titulaires :** MM. CONDEVAUX JF, DEAGE, GILBERT, MARTIN-COCHER.

**Suppléants :** M. CRAQUELIN.

#### **Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :**

**Titulaires :** MM. BOISIER, DUGAVE, EVERAERE, REY, SONNERAT.

**Suppléants :** M. PEPIN.

#### **Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :**

**Titulaires :** M. FRANCOIS.

**Suppléants :** .

#### **Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :**

**Titulaires :** MM. BAUD-GRASSET, DAVIET.

**Suppléants :** .

#### **Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :**

**Titulaires :** Mme MAYORAZ,  
MM FROSSARD, GEORGES, VILLARD.

**Suppléants :** .

### Avaient donné pouvoir :

Mme AUDETTE,

MM. BARBIER, BOUCLIER, COUTIER, LEBEAU-GUILLOT, MATHIAN, ROLLIN, RUBIN, SADDIER.

### Etaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, MUGNIER, WENDLING.

MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BARON, BLOUIN, BONTEMPS, BOUCHET, BOUVARD C, BOUVARD M, BUFFLIER, BURNET, CALLET, CALONE, CARTIER, CAVAREC, CHARBONNIER, CHARRAT, CHASSAGNE, CHENEVAL JP, DEFAGO, DERONZIER, DUNAND, GENOUD, GILLET, GONDA, GUILLOTTE, GRANGER, HACQUIN, HAVEL, HENON, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEGEROT-GERMAIN, LEROY, LOMBARD, MUGNIER, OBERLI, PEROU, PERRET, ROSSINELLI, SERMET-MAGDELAIN, TOURNIER, TRUFFET, VITTOZ.

### Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, CARRERA, GIZARD, KHAY, JAILLET,

MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GATINET, GRANGE, JEZEQUEL, LINARD, LOUVEAU, RACAT, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

M. PAILLOLE : de Syan'EnR.

Membres en exercice : 102  
Présents : 45  
Représentés par mandat : 9

Membres habilités à prendre part au vote : 102  
Votants : 54

**Objet : COMMUNE DE RUMILLY - DELIBERATION CONCORDANTE DU SYANE SUITE AU TRANSFERT DE COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC »**

**Exposé du Président,**

Conformément aux statuts du SYANE, la compétence Eclairage Public peut s'exercer selon deux options, au choix des collectivités adhérentes :

- L'option A qui concerne l'investissement,
- L'option B qui concerne l'investissement et l'exploitation / maintenance.

Le transfert de compétence s'effectue par délibération des collectivités.

La commune de RUMILLY a décidé de transférer la compétence suivant l'option A (Investissement) le 19 octobre 2023, pour une mise en œuvre lorsque la présente délibération aura acquis un caractère exécutoire.

Suite à cette délibération, le SYANE est amené à délibérer de manière concordante.

Les membres du Comité sont invités :

1. à décider et confirmer le transfert de la compétence « Eclairage Public » selon l'option A (Investissement) pour la commune suivante :

Code INSEE	Nom de la commune	Date délibération de la commune	Option	Date de mise en œuvre
74225	RUMILLY	19/10/2023	A	1 <sup>er</sup> janvier 2024

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

**Syane**  
ENERGIES A NUMERIQUE